

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

17 Octobre 2017

---

**OBJET : Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département pour l'année 2018**

L'an deux mille dix-sept et le Mardi dix-sept Octobre, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Bruno GENZANA,  
Claude JORDA donne procuration à Gérard FRAU,  
Henri PONS donne procuration à Maurice REY,  
Patricia SAEZ donne procuration à Jean-Claude FERAUD,  
Josette SPORTIELLO donne procuration à Henri JIBRAYEL

**ETAIENT ABSENTS :**

Hélène GENTE-CEAGLIO,  
Christophe MASSE

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017  
PRESERVATION DES TERRITOIRES  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

## DELIBERATION

**OBJET** : Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département pour l'année 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,
- d'attribuer aux collèges publics, selon les tableaux joints au rapport :
  - des dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 9 557 850 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental;
  - des dotations d'équipement, pour un montant total de 1 100 000 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**